

“ Pour éviter tout malentendu possible n'oubliez pas de mettre à la suite de chaque nom la marque suggérée au paragraphe n° 2.”

2. Le signataire P. Landry est-il employé du gouvernement en rapport avec le recensement ?

3. Si oui, depuis quand et quel est son salaire ?

Le MINISTRE DE LA DEFENSE (Honorable M. Borden) : En l'absence du ministre de l'Agriculture, je dirai : Non.

WAGONS PULLMAN—CONSTRUCTION ET REPARATIONS.

M. MONK :

1. Le gouvernement sait-il que depuis trois ans la Compagnie des chars Pullman fait construire et réparer tous les chars Pullman en usage dans ce pays aux Etats-Unis au lieu de les faire construire et réparer dans les ateliers de la Compagnie du Grand Tronc à Montréal, ainsi que cela se pratiquait depuis nombre d'années ?

2. Le gouvernement sait-il que ce changement prive les ouvriers de Montréal de plusieurs centaines de mille dollars que l'on y dépensait avant le changement en question ?

3. Le gouvernement sait-il que ce changement est préjudiciable à la classe ouvrière ?

Le MINISTRE DES DOUANES (Honorable M. Paterson) : Le gouvernement n'a reçu aucune réclamation à ce sujet.

GUERRE SUD-AFRICAINE—PENSIONS.

M. OLIVER :

Le Gouvernement a-t-il décidé de donner des pensions aux soldats des divers contingents en service dans le Sud-africain rendus invalides temporairement ou pour la vie, ou aux parents des soldats de ces contingents qui sont morts au service ?

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE (Honorable M. Borden) : Les conditions de l'enrôlement donnent aux engagés canadiens dans les contingents les mêmes titres à la pension du gouvernement britannique que ceux qu'y ont les soldats et les officiers de l'armée impériale. Le gouvernement n'a pas décidé s'il ajouterait quelque chose à cette pension.

GUERRE SUD-AFRICAINE—ACHAT DE CHEVAUX.

M. OLIVER :

Pourquoi n'a-t-on pas acheté de chevaux dans l'Ouest pour le troisième contingent ?

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Les chevaux du deuxième régiment de carabiniers canadiens à cheval furent achetés et payés par le gouvernement impérial, et le fournisseur avait la liberté de les prendre où cela lui convenait. On m'informe qu'il a acheté 200 chevaux à Brandon.

PRESENTATION D'UN DEPUTE.

M. George M. Loy, membre élu du collège électoral de Beauharnois, est présenté par le très honorable sir Wilfrid Laurier et l'honorable M. Bernier.

LE CONTINGENT DU SACRE ROYAL.

M. W. H. BENNETT (Simcoe-est) propose :

Que l'opinion de la Chambre est que dans le cas où une troupe militaire serait envoyée à Londres pour représenter le Canada aux prochaines cérémonies du sacre royal, cette troupe devrait être composée entièrement d'officiers et de soldats ayant servi dans les rangs des contingents canadiens en Afrique du sud.

M. l'Orateur, lorsque j'ai demandé d'inscrire sur l'ordre du jour la résolution que je propose, il m'est venu à l'idée que mon initiative devait être superflue. Mais, quel ne fut pas mon étonnement en lisant il y a quelques semaines une information—officielle ou officieuse ; nous le saurons tout à l'heure, sans doute—d'après laquelle les hommes qui ont courageusement offert leur vie au moment critique seront ignorés dans la composition de la troupe qui doit être envoyée aux cérémonies du couronnement. Le pays sera douloureusement surpris s'il apprend par une déclaration ministérielle que ceux qui, à l'heure du danger, sont accourus offrir leurs services à l'empire, seront écartés lorsqu'on constituera l'escorte qui doit entourer le premier ministre dans la Grande-Bretagne. Il n'y a peut-être pas une ville, un bourg ou un hameau dans cette vaste confédération où, depuis le commencement de cette guerre infortunée, des familles aient pleuré la perte de quelque membre mort sur cette terre lointaine, ou se soient réjouis au retour sain sauf d'un volontaire parti à la défense du drapeau de la vieille patrie. Je ne puis pas croire, comme on l'a affirmé dans la presse avec persistance, que le ministre de la Milice, d'accord avec ses collègues du cabinet, ait l'intention de repousser les demandes qui lui ont été adressées par les anciens volontaires de l'armée d'Afrique, et qu'il composera le contingent du couronnement avec des hommes qui n'ont pas vu le feu. Le pays ne comprendrait pas que le ministre laissât de côté les hommes qui sont revenus d'Afrique et que l'honneur de prendre part aux grandes réjouissances qui vont avoir lieu en Grande-Bretagne soit réservé à des piliers de salons. Je ne puis pas et je veux pas croire qu'on se rendra coupable de cette erreur, tant que le ministre de la Milice et de la Défense ne viendra pas nous en apporter ici l'affirmation. J'espère que quand le ministre prendra la parole sur ce sujet, ce sera pour déclarer, à la grande joie du peuple et de la Chambre, que chaque homme qui est parti à l'heure de l'épreuve—car ce fut un jour de rude épreuve pour la Grande-Bretagne et pour ses colonies—seront les premiers choisis pour composer le contingent du sacre, et que leurs places ne seront point données à des hommes, je ne dirai pas moins braves, mais moins prompts à s'offrir pour les tâches périlleuses en pareille circonstance. J'attends et le pays attend avec la plus grande impatience, la déclaration du ministre. Et j'espère que je pourrai, si je parle de